

Plan de Prévention des Risques
Naturels prévisibles (PPRN)

Retrait-gonflement des argiles

Communes de :
Aiguilhe, Arsac-en-Velay, Blavozy,
Brives-Charensac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel,
Malrevers, Polignac, Le Puy-en-Velay,
Saint-Germain-Laprade, Saint-Julien-Chapteuil,
Saint-Pierre-Eynac, Vals-près-le-Puy

3-9 Plan de zonage réglementaire
Le Puy-en-Velay

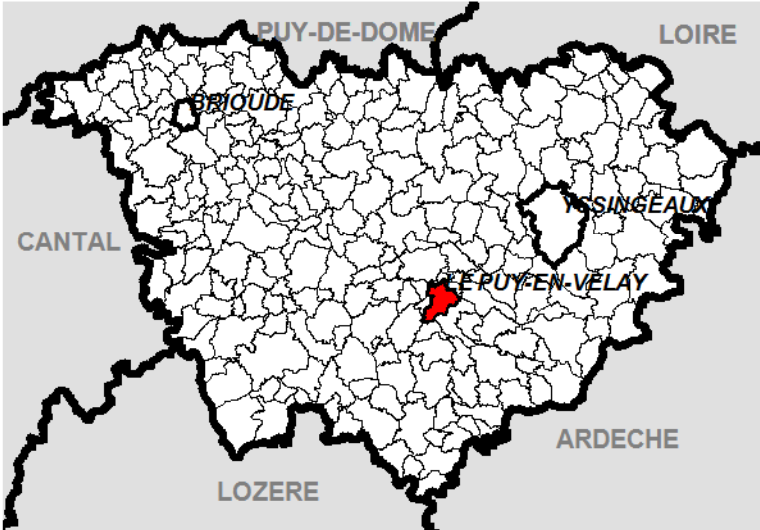


Plan
approuvé le :
échelle : 1/10 000
760X730



Approuvé
par arrêté N° DIPPAL-B3-2014/136
du 30 septembre 2014

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DES RISQUES NATURELS
13, rue des Moulins – CS 80350
43009 LE PUY EN VELAY Cedex



- Légende :
- Zone fortement exposée (B1)
 - Zone faiblement à moyennement exposée (B2)

0 100 200 300 400 500 m

